**EPU35**

**Recommandations du Canada pour l’EPU de la République démocratique populaire lao**

**21 janvier 2020**

Merci, madame la Présidente.

Le Canada reconnaît l’engagement positif du gouvernement laotien envers les mécanismes de l’ONU, notamment l’achèvement d’examens nationaux en vertu de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, de la Convention relative aux droits de l’enfant et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le Canada recommande que la République démocratique populaire lao :

1. entreprenne des enquêtes approfondies et crédibles sur tous les cas présumés de disparition forcée, incluant la disparition de Sombath Somphone et d’autres défenseurs de droits de la personne.
2. s’acquitte pleinement des obligations qui lui incombent en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques de respecter et de garantir le droit à la liberté d’expression.
3. abolisse la peine de mort.
4. prenne des mesures pour accroître la représentation des femmes en politique, notamment en appliquant un quota de 25 % pour la représentation des femmes à tous les échelons de gouvernement.

Le Canada encourage le gouvernement à reconsidérer les dispositions administratives onéreuses du décret 238, qui limitent la société civile dans l’exercice de ses activités.